

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD6

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 28 BIS

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« regrouper »,

le mot :

« représenter ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'expression « a vocation à regrouper l'ensemble des parcs » pourrait être interprétée comme créant une obligation pour tous les parcs régionaux d'adhérer à la Fédération. Il est préférable de remplacer « regrouper » par « représenter », la notion de représentation étant présente dans l'article 31 *ter* sur une autre association : Réserves naturelles de France.